



13_YOT_018

Déposé le 29.01.13

Scanné le

Motion pour l'intégration des primes excédentaires et le gel des versements vaudois à la péréquation financière

Depuis l'introduction de l'assurance-maladie sociale (LAMal), les assuré-e-s vaudois-es ont payé de 1996 à fin 2011 603 millions de francs de primes en trop selon les nouvelles méthodes de calcul publiées par l'Office fédéral de la santé publique en novembre 2012. Les projections 2012 laissent prévoir une somme de plus de 100 millions. Ces sommes ont permis de financer les réserves de caisse-maladie pour les assuré-e-s d'autres cantons et, de fait, de modérer les hausses de primes dans ces autres cantons, cantons par ailleurs souvent également bénéficiaire de la RPT. En parallèle, notre canton, tout en s'efforçant de contrôler les coûts, a vu ses primes augmenter de manière disproportionnée et déconnectée des coûts. Ce hold-up des primes payées par les assuré-e-s vaudois-es n'est pas acceptable au regard de l'égalité de traitement que doit garantir à notre sens toute assurance sociale.

Dénoncée depuis longtemps par notre Conseil d'Etat et avec l'appui de notre Grand Conseil, cette situation injuste a été reconnue par le Conseil fédéral, puis par les deux Chambres fédérales par l'acceptation de deux propositions parlementaires. Fidèle à ses promesses, le Conseil fédéral a proposé un mode de remboursement de 50% des primes excédentaires, la conférence des directeurs de la santé a proposé un autre mode de redistribution.

La décision de la commission de sécurité sociale et de santé du Conseil des Etats de ne pas entrer en matière sur un tel remboursement constitue un pas en arrière inacceptable et la négation d'une injustice. Les assuré-e-s vaudois-es ne sauraient en effet accepter que leur contribution excédentaire à l'assurance-maladie soit simplement ignorée et passée par pertes (pour 9 cantons) et profits (pour les autres).

Dans les faits, tant notre canton que les assuré-e-s vaudois-es se trouvent lésé-e-s. Il l'est d'autant plus que le canton participe à la solidarité entre les cantons en versant une contribution très importante à la péréquation financière intercantonale. Dans le domaine de ses contributions à l'assurance-maladie, le canton de Vaud et ses assuré-e-s se trouvent avec 8 autres cantons, de fait lourdement désavantagés. Cet état de fait doit être reconnu par nos autorités fédérales.

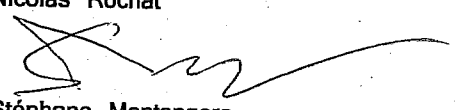
Compte tenu de ce qui précède, nous demandons par voie de motion au Conseil d'Etat :

- d'étudier la possibilité d'intégrer cette somme dans la cadre de la RPT,
- d'étudier toutes les possibilités menant à un remboursement des primes, en particulier le gel du paiement de la RPT jusqu'à concurrence de la somme de 603 millions de francs.

Lausanne, le 29 janvier 2013



Nicolas Rochat



Stéphane Montangero

Developpement + renvoi à commission